

**ARRÊTÉ DU 10 OCTOBRE 2022**

portant autorisation à la société CAILLE DEMENAGEMENTS de stationner un véhicule de déménagement, n° 13 place Jacques Prévert, le 18 octobre 2022.

**LE MAIRE DE LA VILLE DE LAON,**

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment celles en matière de police,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code de la route,  
VU l'arrêté municipal du 15 janvier 2018 réglementant la circulation et le stationnement dans la ville de LAON ainsi que ceux le modifiant ou le complétant,  
VU l'arrêté municipal n°2020/1470 du 26 mai 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Frédéric JOLY, 6<sup>ème</sup> Adjoint, dans le domaine de la prévention des risques et de la sécurité,  
VU la délibération du 6 avril 2021 fixant le tarif général des droits de voirie,

**CONSIDÉRANT** la demande de la société CAILLE DEMENAGEMENTS – 25 rue Pierre Bourdan – 02000 LAON, de stationner un véhicule de déménagement, n° 13 place Jacques Prévert, le mardi 18 octobre 2022.

**ARRÊTÉ**

- ARTICLE 1 :** La société CAILLE DEMENAGEMENTS est autorisée à occuper le domaine public afin de stationner un véhicule de déménagement, n° 13 place Jacques Prévert, le mardi 18 octobre 2022 de 8 heures à 12 heures.
- ARTICLE 2 :** Les plots situés à l'entrée de la place au droit du n° 13 place Jacques Prévert seront enlevés par les agents de la Ville.
- ARTICLE 3 :** L'autorisation pourra être modifiée en tout ou partie, dans l'intérêt public. Le permissionnaire sera tenu de se conformer à ces décisions, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.
- ARTICLE 4 :** Le montant des droits à acquitter par le permissionnaire est fixé comme suit :

Forfait signalisation .....	40,00 €
TOTAL : .....	40,00 €
ARRÊTÉ à la somme de : <b>QUARANTE EUROS</b>	

- ARTICLE 5 :** Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.
- ARTICLE 6 :** Conformément à l'article R 421-1 du code de Justice Administrative, tout intéressé dispose d'un délai de deux mois pour contester cet arrêté auprès du tribunal administratif d'Amiens
- ARTICLE 7 :** Le Directeur général des services de la ville de LAON, le Directeur départemental de la sécurité publique, ainsi que les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 8 :** Un original du présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs, un original sera transmis à l'intéressé. Une copie sera adressée à chaque membre chargé de l'exécuter, ainsi qu'au centre de secours principal, au centre hospitalier, aux transports urbains Laonnois, à la régie des transport de l'Aisne et au SIRTOM.

Pour le Maire et par délégation,  
Frédéric JOLY,  
Maire-Adjoint,  
chargé de la Prévention des Risques  
et de la Sécurité



A LAON, le 10 octobre 2022

**CABINET DU MAIRE**  
**Service de la Police Municipale**  
**Secrétariat des arrêtés municipaux**

**CAILLE DEMENAGEMENT**

25 rue Pierre Bourdan  
**02000 LAON**

**Nos références :** CAB/FJ/DV/BR/LV/2022  
**Votre correspondant :** Laurence VERNEROT  
[police-municipale@ville-laon.fr](mailto:police-municipale@ville-laon.fr) – 03 23 22 86 00

**Objet :** Occupation du domaine public

Monsieur,

Vous avez sollicité l'autorisation de stationner un camion de déménagement au n°13 place Jacques Prévert à LAON, le mardi 18 octobre 2022.

Votre demande est acceptée. Elle fait l'objet d'un arrêté municipal que vous pouvez retirer au service de la Police Municipale moyennant le paiement de **40,00 euros** correspondant au montant des droits de voirie.

Cette somme est à régler, soit en espèces, soit par carte bancaire ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, dès réception de ce courrier.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, mes meilleures salutations.

Pour le Maire et par déléation,  
Frédéric JOLY,  
Maire-Adjoint,  
chargé de la Prévention des Risques  
et de la Sécurité



Références à rappeler pour toutes correspondances : 2022/3763

SUIVEZ-NOUS SUR **LAON.FR**



**Ville de LAON** - Place du Général Leclerc - 02000 LAON - Tel. 03 23 22 30 30

La Ville de LAON choisit un papier éco-responsable, certifié FSC 100% recyclé

**TERRE**  
**2024**  
**DE JEUH**

